

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

11 septembre 2025

N° E25000119 /80

La présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaires

Vu enregistrée le 8 août 2025, la lettre par laquelle la présidente de la communauté de communes de la Plaine d'Estrées demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la révision allégée du PLU de Longueil-Sainte-Marie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DECIDE

Article 1^{er} : Mme Frédérique Fages, ingénieure environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.


Article 2 : Mme Jacqueline Leclere, retraitée CPAM de l'Oise, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la présidente de la communauté de communes de la Plaine d'Estrées, à Mme Frédérique Fages et à Mme Jacqueline Leclere.

Fait à Amiens, le 11 septembre 2025.

La présidente,



Florence DEMURGER